

Préface



par Jean-François Copé,
ministre délégué au Budget
et à la Réforme de l'État,
Porte-parole du Gouvernement

En 2001, avec le vote de la loi organique relative aux lois de finances, vous avez décidé d'insuffler plus de démocratie dans la gestion publique en donnant une place accrue au Parlement dans le vote et le contrôle du budget.

Avec cette loi, vous avez lancé une dynamique de modernisation sans précédent dans l'administration. Je constate quotidiennement les effets croissants de la réforme budgétaire à tous les niveaux, dans tous les ministères. Les expérimentations menées dans plus de 500 services ont conduit à des résultats déjà concrets.

Le 1^{er} janvier 2006, après quatre ans de préparation intensive, c'est l'ensemble des services de l'État qui passe "en mode LOLF." Ce n'est pas là l'achèvement d'une grande réforme. C'est en fait le début d'une gestion publique "nouvelle génération", fondée sur la liberté et la responsabilité. Une performance et une transparence accrues, voilà l'exigence des Français.

Ensemble, nous devons donc utiliser ce levier qu'est la LOLF pour moderniser l'État. Cette démarche nous conduit - Gouvernement et Parlement - à revoir nos modes de travail habituels.

Pour vous aider, et en réponse à la demande que vous avez exprimée dans le questionnaire que je vous avais envoyé en juin dernier, j'ai souhaité vous adresser ce guide qui fait le point sur les apports de la LOLF tant pour le législateur que pour le gestionnaire. Je l'ai voulu résolument pratique et concis pour qu'il puisse vous accompagner tout au long de la discussion budgétaire.

Avec ce premier débat budgétaire en format LOLF, nous devons renforcer les fondements d'une meilleure gestion de l'État au bénéfice de tous.



par Alain Lambert,
ancien ministre, sénateur de l'Orne
et Didier Migaud,
questeur de l'Assemblée nationale,
député de l'Isère ;
parlementaires en mission
sur la mise en œuvre de la LOLF

Le projet de loi de finances pour 2006 sera le premier à concrétiser pleinement la “nouvelle constitution financière” voulue par le Parlement en 2001. La LOLF constitue une double avancée : elle renforce les pouvoirs du Parlement et fait de la recherche de l'efficacité de la dépense publique l'objectif numéro un des gestionnaires.

Ainsi, le budget gagne en lisibilité, autour de politiques publiques identifiées dans les missions et programmes et de projets de performance qui nous permettront de mieux apprécier les choix budgétaires du Gouvernement. Il gagne en qualité d'information, grâce aux nouvelles annexes obligatoires que nous avons souhaitées. Il gagne en substance, avec le renforcement de nos pouvoirs d'amendement et de contrôle.

Le Parlement doit être à la hauteur de l'enjeu et des attentes fortes suscitées par cette réforme, fondement de la nouvelle gestion publique.

Ainsi, il nous faudra acquérir de nouveaux réflexes : plus qu'au pourcentage d'augmentation de tel ou tel budget, nous nous intéresserons avant tout à l'optimisation de la ressource, à la pertinence des objectifs fixés à l'action publique et à ses résultats.

Pour cela, nous devons faire évoluer nos méthodes, rendre plus vivante, concrète et utile la discussion budgétaire, en nous concentrant sur l'examen des missions et des programmes. À terme, il faudra développer le contrôle des résultats en orientant davantage nos efforts vers l'exécution du budget.

Il nous appartient, collectivement, de montrer que la volonté du Parlement ne faiblit pas, par rapport aux objectifs qui étaient les nôtres au moment du vote de la loi organique, mais au contraire s'affirme, à mesure de l'avancée concrète des chantiers de la LOLF.